

DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR UNE 1ère INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Document obligatoire si case pré cochée		LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A DEPOSER SUR LA PLATEFORME PJWEB POUR LA VALIDATION D'UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE Licences / Formations Pro / Masters	
Néo Bachelier	Etudiants Autres Universités		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) (<i>dans le cas où elle n'a pas été effectuée : attestation de recensement ou d'exemption</i>) (Attention, l'attestation de Service National Universel ne vaut pas « attestation JDC »)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation d'assurance scolaire / universitaire/ extra-scolaire ou une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité obligatoirement au nom de l'étudiant (vous renseigner auprès de votre assureur)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité recto-verso ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription / Passeport (<i>en cours de validité</i>)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Titre de séjour ou récépissé de demande (<i>en cours de validité</i>) (titre de séjour à fournir à la scolarité dès réception)	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu <u>ou</u> relevés de notes correspondants (dernière année d'étude en université)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Relevé des notes officiel du baccalauréat avec le n° INE	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur complétée et SIGNÉE (document à télécharger)	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 Photo d'identité récente répondant aux critères de la république Française	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (Licences, M1 MEEF et FP uniquement) – validité maximale : 2 ans	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mode de paiement en ligne ou Si boursier : notification provisoire du CROUS / Si apprenti : Lettre engagement du CFA	
Pièces à fournir selon la situation		Etudiants mineurs : Autorisation du représentant légal (formulaire à télécharger)	
		Pupilles de la Nation : jugement du TGI	
		Etudiants réfugiés politiques : décision notifiée de l'ONAC	
		Etudiants en situation de handicap	Procédures en ligne sur le site de l'UFR STAPS Montpellier (https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/relais-handicap-staps/)
		Etudiants Sportif de Haut Niveau	(https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/etudiants-statuts-particuliers/)
		Etudiant salarié	

ATTENTION : En cas de dossier incomplet, Le certificat de scolarité ne sera pas disponible sur l'ENT et la carte d'étudiante ne sera pas remise.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ (<https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/inscriptions/>)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.